CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Accord-cadre à bons de commande

Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI)

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Table des matières

1. Objet 3
2. Décomposition en lots 3
3. Dispositions générales applicables à tous les articles 5
3.1 Conformité réglementaire et normative 5
3.2 Marquage et étiquetage 5
3.3 Exigences environnementales 5
3.4 Tailles et morphologies extrêmes 6
3.5 Entretien 6
3.6 Emballage et livraison 6
4. Lot 1 – Vêtements de travail 7
4.1 Veste coupe-vent et imperméable 7
4.2 Veste 3 en 1 7
4.3 Ecusson amovible 8
4.4 Pantalon épais (2 modèles : Homme et Femme) 9
4.5 Pantalon de toile léger (2 modèles : Homme et Femme) 10
4.6 Short de toile (2 modèles Homme et Femme) 10
4.7 Tee-shirt technique manches courtes 11
4.8 Cape de pluie 12
5. Lot 2 – Équipements de protection individuelle (EPI) 13
5.1 Chaussures de sécurité avec crampons et imperméables 13
5.2 Cuissardes 13
5.3 Gants épais 14
5.4 Gants imperméables 14
5.5 Chaussettes anti-tiques 15
5.6 Casquette avec moustiquaire 15
6. Échantillons 17

6.1 Articles soumis à échantillonnage 17
6.2 Modalités de remise 17
7. Précisions sur les tailles & pointures 19
7.1 Prise de mesure 19
7.2 Tailles extrêmes 19
8. Commandes 19
8.1 – Identification d'un interlocuteur privilégié 19
8.2 – Process de commande 19
8.3 – Evolutions de gamme 20
9. Modalités de livraison 20
10. Gestion des stocks et réapprovisionnement 21
11. Recyclage des produits usagés 21

1. Objet

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) définit les spécifications techniques applicables à la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) destinés aux agents du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL).

Les agents exercent leurs missions en milieu naturel extérieur — espaces littoraux, zones humides, milieux lacustres et côtiers. Leurs équipements doivent répondre à des contraintes de sécurité, de confort, de durabilité et d'acceptabilité adaptées à ces conditions d'exercice.

Les fournitures sont destinées à 180 agents répartis entre :

- le siège de Rochefort
- les 10 délégations de rivages en Métropole & Corse
 - Manche Mer du Nord
 - Normandie
 - Bretagne
 - Centre Atlantique
 - Aquitaine
 - Languedoc Roussillon
 - PACA
 - Corse
 - Lacs
- les antennes d'outre-mer
 - Antilles (4 antennes : Guadeloupe, Martinique, St Martin, Guyane)
 - Océan Indien (2 antennes : Réunion, Mayotte)

2. Décomposition en lots

L'accord-cadre est décomposé en deux lots distincts, pouvant être attribués à des titulaires différents. Les candidats peuvent soumissionner à un lot ou aux deux lots.

Lot	Article	Norme(s) applicable(s)
Lot n°1 : Vêtements de travail	Veste coupe-vent et imperméable	EN 343
	Veste 3 en 1	EN 343 / EN 342
	Ecusson amovible	EN 13688
	Pantalon épais	EN 13688
	Pantalon de toile léger	EN 13688
	Short de toile / Bermuda	EN 13688
	Tee-shirt technique manches courtes	EN 13688
	Cape de pluie	EN 343

Lot n°2 : Equipements de Protection Individuelle (EPI)	Chaussures de sécurité avec crampons et imperméables	EN ISO 20345 S5
	Cuissardes	EN ISO 20347 (O5)
	Gants épais	EN 388 / EN 511
	Gants imperméables	EN 388 / EN 511
	Chaussettes anti-tiques	REACH
	Casquette avec moustiquaire	EN 343

3. Dispositions générales applicables à tous les articles

3.1 Conformité réglementaire et normative

L'ensemble des fournitures doit être conforme à la réglementation européenne en vigueur, notamment :

- Règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, qui classe les EPI en trois catégories selon le niveau de risque
- Directive (UE) 2019/1020 relative à la surveillance du marché
- Normes EN applicables à chaque type de produit, telles que précisées aux articles 4 et 5 du présent CCTP

Pour les vêtements de travail non classés EPI (Lot 1, articles sans risque de catégorie 2 ou 3), les exigences de conformité portent sur la composition des matières, la solidité des coutures et la résistance au lavage.

3.2 Marquage et étiquetage

Tous les articles soumis à obligation de marquage CE doivent porter ce marquage de façon lisible et indélébile, accompagné de la déclaration UE de conformité.

Chaque article doit comporter une étiquette permanente indiquant :

- La composition des matières (en français)
- Les instructions d'entretien (pictogrammes ISO)
- La taille
- Le pays de fabrication
- La référence du modèle

A l'exception du tee-shirt technique à manches courtes (qui doit être floqué), les articles ne doivent pas comporter de flocage permanent aux couleurs ou à l'effigie du Conservatoire du littoral.

En revanche, chaque article pour lequel la fiche de spécifications le prévoit doit comporter un emplacement dédié à l'apposition d'un écusson amovible, réalisé par couture d'un rectangle de velcro femelle (partie douce) aux dimensions suivantes : 90mm x 35mm [dimensions recommandées, les candidats sont libres de proposer un format légèrement différent si celui-ci permet une meilleure lisibilité du logo]

L'écusson amovible sera brodé du logo du Conservatoire du Littoral, selon la Charte graphique jointe en Annexe.

3.3 Exigences environnementales

L'ensemble des articles fournis doit être conforme au règlement REACH (règlement CE n° 1907/2006). Les articles ne doivent pas contenir de substances extrêmement préoccupantes

(SVHC) au-delà du seuil de 0,1 % en masse, ni de substances CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) de catégorie 1A ou 1B.

Le titulaire devra, sur demande du Conservatoire, fournir les fiches de données de sécurité des traitements chimiques éventuellement appliqués aux articles (déperlant, anti-tiques, anti-UV…).

3.4 Tailles et morphologies extrêmes

Le titulaire doit être en mesure de fournir l'ensemble des références dans une gamme de tailles allant de XS à 3XL pour les vêtements, et du 35 au 48 pour les chaussures et bottes.

Pour les tailles hors gamme standard (inférieures à XS ou supérieures à 3XL, ou pointures inférieures à 35 ou supérieures à 48), le titulaire indique dans son offre ses capacités de production et les éventuels surcoûts associés.

3.5 Entretien

Les articles doivent être conçus pour un entretien en machine domestique (lavage en machine à 60°C maximum, sauf spécificité indiquée par article). Aucun article ne nécessite de prestation d'entretien externalisée.

La solidité des coloris au lavage doit être maintenue après un minimum de 50 cycles de lavage selon les instructions fabricant.

3.6 Emballage et livraison

Chaque article est livré dans un emballage individuel identifiant clairement la référence, la taille, la couleur et la délégation destinataire.

Les livraisons sont effectuées directement dans chaque délégation, selon les adresses et modalités précisées dans le CCAP. Pour les livraisons dans les départements et régions d'outre-mer, le titulaire intègre dans ses prix tous les coûts liés à l'acheminement, y compris l'octroi de mer.

4. Lot 1 – Vêtements de travail

Les articles du Lot 1 sont des vêtements de travail destinés à la protection contre les conditions climatiques (pluie, vent, froid, chaleur) et adaptés à l'exercice des missions en milieu naturel extérieur.

4.1 Veste coupe-vent et imperméable

Destinée aux agents des délégations d'outre-mer (Antilles, Guyane, Océan Indien). Doit allier légèreté, protection contre la pluie tropicale et respirabilité.

Veste coupe-vent et imperméable — Lot 1	
Norme applicable	EN 343 : Classe 3 (imperméabilité) / Classe 1 minimum (respirabilité)
Matière	Tissu technique imperméable léger, traitement déperlant durable. Doublure mesh pour respirabilité.
Fermetures	Fermeture éclair principale imperméable ou rabat anti-pluie. Velcro ou bouton-pression aux poignets.
Coupe	Coupe droite, sans bord-côtes en bas de veste
Manches	Manches non amovibles, sans bord-côtes au niveau des poignets
Capuche	Capuche intégrée, ajustable, non amovible
Poches	2 poches latérales à fermeture éclair minimum. Poche poitrine souhaitée.
Écusson amovible	Emplacement velcro femelle prévu sur la manche gauche
Coloris	Bleu Navy (ou approchant)
Tailles disponibles	XS à 3XL
Entretien	Lavage en machine 40°C minimum. Régénération du traitement déperlant possible au sèche-linge.
Marquage CE	Non applicable (vêtement de travail)

4.2 Veste 3 en 1

Destinée aux agents de métropole et de Corse. Offre une protection polyvalente utilisable en trois configurations selon les conditions climatiques.

Veste 3 en 1 — Lot 1

Norme applicable	Coque extérieure : EN 343 classe 3/1. Veste intérieure : EN 14058 (protection contre le froid)
Coque extérieure	Tissu imperméable respirant, traitement déperlant durable. Coutures étanches ou semi-étanches.
Veste intérieure	Polaire ou doudoune amovible et fixable à la coque par zip.
Manches (coque extérieure)	Manches non amovibles, largeur poignet réglable par bande auto-agrippante ou bouton pression
Capuche	Capuche intégrée, ajustable, non amovible
Fermetures	Fermeture éclair principale imperméable avec rabat. Velcro ou bouton-pression aux poignets.
Poches	2 poches latérales à fermeture éclair sur la coque. 2 poches intérieures minimum.
Écusson amovible	Emplacement dimension 90x35mm, bande auto-agrippant femelle prévu sur la manche gauche
Coloris	Bleu navy (ou approchant)
Tailles disponibles	XS à 3XL
Entretien	Lavage en machine 40°C. Ne pas utiliser d'assouplissant. Séchage possible à basse température.
Marquage CE	Non applicable (vêtement de travail)

4.3 Ecusson amovible

A apposer sur les vestes, sur la manche gauche.

Ecusson amovible — Lot 1	
Norme applicable	EN 13688
Forme	Rectangulaire
Dimensions recommandées	90x35mm
Marquage selon Charte Graphique (*)	Broderie fils polyester haute ténacité 2 couleurs représentant le logo du Conservatoire du Littoral (logo + texte en pantone 104-7, fond blanc). Broderie surjetée en blanc.
Fixation	Bande auto-agrippante mâle sur toute la face arrière, permettant un retrait et une repose fréquents, absence de décollement intempestif sous l'effet du vent ou des mouvements
Résistance et durabilité	Résistance au minimum 50 lavages à 40° sans dégradation visible de la broderie, des couleurs ou du système de fixation. Compatible avec un usage extérieur

	prolongé sur veste softshell et parka professionnelle.

(*) La charte graphique est jointe en Annexe.

4.4 Pantalon épais (2 modèles : Homme et Femme)

Destiné aux agents de métropole et de Corse pour les missions en conditions froides ou en milieu abrasif.

Pantalon épais / coupe Homme — Lot 1	
Norme applicable	EN 13688
Matière	Tissu robuste type coton/polyester ou stretch multi-couche. Grammage minimum : 250 g/m².
Coupe	Coupe droite ou semi-ajustée. Ceinture élastique partielle ou totale souhaitée.
Poches	Minimum 2 poches latérales + 1 poche arrière. 1 ou 2 poches cargo zippées sur les cuisses
Fermeture	Zip
Renforts	Renforts à l'entre-jambe. Ourlets renforcés.
Coloris	à définir avec le Conservatoire du littoral
Tailles disponibles	XS à 3XL (tailles européennes avec indication tour de taille et longueur)
Entretien	Lavage en machine 60°C.
Marquage CE	Non applicable (vêtement de travail)

Pantalon épais / coupe Femme — Lot 1	
Norme applicable	EN 13688
Matière	Tissu robuste type coton/polyester ou stretch multi-couche. Grammage minimum : 250 g/m².
Coupe	Coupe droite ou semi-ajustée. Ceinture élastique partielle ou totale souhaitée.
Poches	Minimum 2 poches latérales + 1 poche arrière. 1 ou 2 poches cargo zippées sur les cuisses
Fermeture	Zip
Renforts	Renforts à l'entre-jambe. Ourlets renforcés.
Coloris	à définir avec le Conservatoire du littoral
Tailles disponibles	XS à 3XL (tailles européennes avec indication tour de taille et longueur)
Entretien	Lavage en machine 60°C.
Marquage CE	Non applicable (vêtement de travail)

4.5 Pantalon de toile léger (2 modèles : Homme et Femme)

Destiné aux agents d'outre-mer. Adapté aux conditions climatiques chaudes.

Pantalon de toile léger / coupe Homme — Lot 1	
Norme applicable	EN 13688
Matière	Toile légère coton ou coton/polyester. Grammage : 160 à 220 g/m². Traitement anti-UV souhaitable.
Coupe	Coupe droite ou confort. Ceinture à passants avec réglage.
Poches	Minimum 2 poches latérales + 1 poche arrière. 1 ou 2 poches cargo zippées sur les cuisses
Fermeture	Zip.
Coloris	à définir avec le Conservatoire du littoral
Tailles disponibles	XS à 3XL
Entretien	Lavage en machine 60°C.
Marquage CE	Non applicable (vêtement de travail)

Pantalon de toile léger / coupe Femme — Lot 1	
Norme applicable	EN 13688
Matière	Toile légère coton ou coton/polyester. Grammage : 160 à 220 g/m². Traitement anti-UV souhaitable.
Coupe	Coupe droite ou confort. Ceinture à passants avec réglage.
Poches	Minimum 2 poches latérales + 1 poche arrière. 1 ou 2 poches cargo zippées sur les cuisses
Fermeture	Zip.
Coloris	à définir avec le Conservatoire du littoral
Tailles disponibles	XS à 3XL
Entretien	Lavage en machine 60°C.
Marquage CE	Non applicable (vêtement de travail)

4.6 Short de toile (2 modèles Homme et Femme)

Destiné exclusivement aux agents d'outre-mer pour les missions en conditions tropicales.

Short de toile / coupe Homme — Lot 1	
Norme applicable	EN 13688

Matière	Toile légère coton. Grammage : 160 à 200 g/m².
Longueur	Bermuda jusqu'au genou préféré (protection UV et insectes).
Poches	Minimum 2 poches latérales + 1 poche arrière.
Fermeture	Zip. Ceinture à passants.
Coloris	à définir avec le Conservatoire du littoral
Tailles disponibles	XS à 3XL
Entretien	Lavage en machine 60°C.
Marquage CE	Non applicable (vêtement de travail)

Short de toile / coupe Femme — Lot 1	
Norme applicable	EN 13688
Matière	Toile légère coton. Grammage : 160 à 200 g/m².
Longueur	Bermuda jusqu'au genou préféré (protection UV et insectes).
Poches	Minimum 2 poches latérales + 1 poche arrière.
Fermeture	Zip. Ceinture à passants.
Coloris	à définir avec le Conservatoire du littoral
Tailles disponibles	XS à 3XL
Entretien	Lavage en machine 60°C.
Marquage CE	Non applicable (vêtement de travail)

4.7 Tee-shirt technique manches courtes

Destiné à l'ensemble des agents, en dotation individuelle ou en stock par délégation selon le profil. Doit assurer confort thermique et évacuation de l'humidité lors des missions terrain.

Tee-shirt technique manches courtes — Lot 1	
Norme applicable	EN 13688
Matière	Polyester technique ou mélange polyester/coton. Propriétés d'évacuation de l'humidité (moisture wicking).
Coupe	Coupe droite ou semi-ajustée. Col en V.
Coloris	Bleu Navy
Flocage	Sérigraphie 2 couleurs sur le cœur (logo Conservatoire du Littoral)
Tailles disponibles	XS à 3XL
Entretien	Lavage en machine 40°C. Éviter l'assouplissant (dégrade les propriétés techniques).

Marquage CE	Non applicable (vêtement de travail)

4.8 Cape de pluie

Destinée aux agents de métropole et de Corse, pour une protection d'urgence contre la pluie, à emporter sur le terrain.

Cape de pluie — Lot 1	
Norme applicable	EN 343 classe 3 (imperméabilité)
Matière	Polypropylène ou polyester enduit. Légèreté maximale. Rangement possible dans une pochette intégrée.
Configuration	Cape de pluie type poncho, à enfiler par la tête, longueur genoux
Fermetures	Capuche ajustable.
Coloris	Bleu navy (ou approchant)
Tailles disponibles	Taille unique ajustable
Entretien	Lavage en machine à 30°
Marquage CE	Obligatoire. Catégorie I. Déclaration UE de conformité à fournir

5. Lot 2 – Équipements de protection individuelle (EPI)

Les articles du Lot 2 sont des équipements de protection individuelle au sens du règlement (UE) 2016/425. Ils doivent obligatoirement porter le marquage CE et être accompagnés de la déclaration UE de conformité et de la notice d'instructions en langue française.

5.1 Chaussures de sécurité avec crampons et imperméables

Destinées à l'ensemble des agents en dotation individuelle. Doivent allier protection, imperméabilité, adhérence en terrain naturel et confort pour des portées journalières longues.

Chaussures de sécurité avec crampons et imperméables — Lot 2	
Norme applicable	EN ISO 20345 : 2022. Niveau S5
Embout	Embout de sécurité 200J (alu ou composite selon le modèle).
Imperméabilité	Membrane imperméable respirante (type Gore-Tex ou équivalent) ou tige en cuir nubuck imperméabilisé.
Semelle	Semelle extérieure crantée antidérapante (crampon) adaptée au terrain naturel. Anti-perforation (SRC).
Hauteur de tige	Basse
Doublure	Confort thermique et évacuation de l'humidité.
Pointures disponibles	35 à 48
Marquage CE	Obligatoire. Catégorie II. Déclaration UE de conformité à fournir.
Entretien	Instructions fabricant. Nettoyage à la brosse et eau. Régénération imperméabilité régulière.

5.2 Cuissardes

Destinées aux agents intervenant en zones humides, cours d'eau et milieux lacustres. Stockées par délégation, en nombre défini selon les effectifs locaux.

Cuissardes / wadders — Lot 2	
Norme applicable	EN ISO 20347 (O5 sans embout). Imperméabilité totale requise.
Matériau	Caoutchouc naturel ou néoprène. Hauteur cuissarde (jusqu'à la hanche).
Semelle	Antidérapante, adaptée aux fonds glissants (rivière, vase), antiperforation.
Bretelles	Bretelles ajustables réglables en hauteur.

Pointures disponibles	35 à 48 (ou tailles standard XS/S/M/L/XL)
Marquage CE	Obligatoire. Catégorie II. Déclaration UE de conformité à fournir.
Stockage	Livrées en stock par délégation. Quantités à préciser dans le DQE.

5.3 Gants épais

Destinés à la protection contre le froid et les risques mécaniques lors des missions en conditions froides ou lors de la manipulation de matériaux abrasifs.

Gants épais — Lot 2	
Norme applicable	EN 388 : 2016 (risques mécaniques) + EN 511 : 2006 (risques thermiques par le froid). Niveau de protection : EN 388 minimum 2121X ; EN 511 minimum X1X.
Matériau	Cuir ou synthétique technique. Doublure thermique intérieure. Enduction latex, nitrile ou PVC sur la paume.
Imperméabilité	EN 511 code 3 (imperméabilité à l'eau) souhaité. Membrane étanche ou enduction totale.
Tailles disponibles	7 à 12 (ou XS à 3XL)
Latex	Une alternative sans latex doit être proposée pour les agents allergiques.
Marquage CE	Obligatoire. Catégorie II. Déclaration UE de conformité à fournir.

5.4 Gants imperméables

Destinés aux agents intervenant en milieu humide, pour une protection étanche avec maintien de la dextérité. Complémentaires des gants épais dans la dotation.

Gants imperméables — Lot 2	
Norme applicable	EN 374 (risque biologique) + EN 511 : 2006 (froid). Enduction totale.
Matériau	Membrane étanche intérieure (type Gore-Tex ou équivalent) ou enduction nitrile / latex totale. Maintien de la dextérité.
Maniabilité	Doit permettre la manipulation d'outils, de téléphones ou de tablettes.
Tailles disponibles	7 à 12 (ou XS à 3XL)

Latex	Une alternative sans latex doit être proposée pour les agents allergiques.
Marquage CE	Obligatoire. Catégorie II. Déclaration UE de conformité à fournir.

5.5 Chaussettes anti-tiques

Destinées à la protection contre les tiques lors des missions en milieu naturel. Cet article n'est pas classé EPI au sens du règlement (UE) 2016/425 ; le titulaire précisera la classification retenue.

Chaussettes anti-tiques — Lot 2	
Principe actif	Traitement insecticide ou insectifuge permanent intégré à la fibre (type perméthrine encapsulée) ou écarteur mécanique (serrage progressif).
Hauteur	Montante jusqu'au genou minimum.
Matière	Coton et/ou polyester. Maintien du pied. Renfort talon et pointe.
Lavage	Efficacité du traitement maintenue après un minimum de 50 lavages.
Tailles disponibles	S / M / L / XL (correspondances pointures à préciser)
Conformité REACH	Le traitement doit être conforme au règlement REACH. Fiche de données de sécurité à fournir.
Marquage CE	À préciser par le candidat selon la classification retenue.

5.6 Casquette avec moustiquaire

Destinée à la protection contre les insectes (moustiques, moucherons) lors des missions en milieu naturel, notamment en zones humides et tropicales.

Casquette avec moustiquaire — Lot 2	
Configuration	Casquette à visière avec moustiquaire intégrée couvrant le visage et le cou.
Matériau casquette	Coton ou polyester léger. Résistance UV souhaitée.
Moustiquaire	Maille fine. Déployable facilement. Espace suffisant pour ne pas coller au visage.
Ajustement	Coiffe ajustable (velcro, fermeture à glissière ou crochet). Taille unique ajustable
Norme applicable	EN 13688 (exigences générales pour les vêtements de travail). Marquage CE : non

	applicable au titre du règlement UE 2016/425 (article de protection non classé EPI).

6. Échantillons

Conformément au règlement de consultation, chaque candidat devra joindre à son offre des échantillons des articles proposés.

6.1 Articles soumis à échantillonnage

Pour le Lot 1, les articles suivants font l'objet d'un échantillonnage obligatoire :

- Veste coupe-vent et imperméable : 1 exemplaire taille L
- Veste 3 en 1 : 1 exemplaire taille XL
- Pantalon épais :
 - Coupe homme : 1 exemplaire taille L
 - Coupe femme : 1 exemplaire taille L
- Pantalon léger :
 - Coupe homme : 1 exemplaire taille L
 - Coupe femme : 1 exemplaire taille L
- Short :
 - Coupe homme : 1 exemplaire taille L
 - Coupe femme : 1 exemplaire M
- Tee-shirt technique manches courtes : 1 exemplaire taille M
- Cape de pluie : 1 exemplaire taille unique

Pour le Lot 2, les articles suivants font l'objet d'un échantillonnage obligatoire :

- Chaussures de sécurité : 1 paire pointure 42
- Cuissardes : 1 paire pointure 42
- Gants épais : 1 paire taille 9
- Gants imperméables : 1 paire taille 9

6.2 Modalités de remise

Les échantillons doivent être remis à l'adresse indiquée dans le règlement de consultation, au plus tard à la date limite de remise des offres. Chaque échantillon doit être étiqueté avec le nom du candidat, la référence du lot, l'article et la référence commerciale.

Les échantillons seront évalués par le Conservatoire du littoral au regard des critères suivants :

- Conformité aux spécifications techniques du présent CCTP
- Qualité de finition et solidité des coutures
- Confort et ergonomie
- Adéquation du coloris
- Pour les articles du Lot 2 (EPI) : vérification du marquage CE et présence de la déclaration UE de conformité
- Pour les articles du Lot 2 : test d'étanchéité pour les gants imperméables et les cuissardes

Les échantillons seront conservés pour l'entreprise retenue et rendus aux entreprises non retenues à leurs frais. La remise d'échantillons ne donne pas lieu à indemnisation.

7. Précisions sur les tailles & pointures

7.1 Prise de mesure

Afin de limiter le risque d'erreur de taille, le candidat devra proposer une méthodologie pour la prise de mesure au démarrage du marché et pendant toute la durée de celui-ci (grille de prise de mesure, mètre ruban, essais sur site, etc.).

Le mode de prise de mesure sera à la charge du prestataire.

7.2 Tailles extrêmes

L'ensemble des vêtements demandés par le pouvoir adjudicateur devront pouvoir s'adapter aux mensurations des agents (vêtements compris entre les tailles XS et 3XL ; chaussures ou cuissardes compris entre les pointures 35 et 48).

Un recensement a été réalisé auprès des équipes actuelles pour identifier des éventuelles tailles dites « extrêmes », non comprises entre le XS et le 3XL ou entre le 35 et le 48. Le résultat de ce recensement figure au DQE annexé au BPU, et vise à anticiper autant que possible les besoins en la matière. Il est précisé que ce recensement a été effectué sur une base déclarative et ces résultats n'ont pas de valeur contractuelle.

Le prix des tailles extrêmes sera à mentionner dans le bordereau de prix unitaire.

Le délai de livraison des articles en taille extrême est le même que celui prévu pour les autres articles.

8. Commandes

8.1 – Identification d'un interlocuteur privilégié

Dès la notification du contrat, le titulaire s'engage à mettre à la disposition de chaque délégation ou antenne concernée un (ou plusieurs) interlocuteur(s) privilégié(s) habilité(s) à le représenter tout au long de l'exécution du contrat. Le nom et les coordonnées de cette (ces) personne(s), ainsi que les conditions relatives à sa disponibilité sont indiquées dans l'offre du titulaire, notamment en cas d'urgence des prestations conformément aux informations portées à l'acte d'engagement.

L'interlocuteur privilégié devra aisément être joignable par téléphone et/ou par tout autre moyen, par chacune des délégations concernées pour toute question ou tout problème lié à l'exécution du contrat.

8.2 – Process de commande

Chacune des 10 délégations du Conservatoire du Littoral et des 6 antennes Outremer désigne un interlocuteur en charge de procéder aux commandes (il s'agit principalement des correspondants du réseau des Assistants de Prévention).

Le titulaire précisera dans son offre l'organisation qu'il propose de mettre en place pour la saisie des commandes par les délégations, dans un souci d'efficacité de traitement et de sobriété numérique.

8.3 – Evolutions de gamme

Dans l'hypothèse où les besoins du Conservatoire viendraient à évoluer au cours du Marché, ou en cas d'évolution de la gamme du Titulaire (références ajoutées ou supprimées), le Titulaire indiquera dans son offre le % de remise qu'il garantit à l'acheteur pour toutes les références non mentionnées dans le BPU. Cette remise restera applicable pendant toute la durée du marché, sur le tarif catalogue du Titulaire.

9. Modalités de livraison

Les fournitures sont livrées directement au siège ou dans chaque délégation de rivages (Métropole, Corse, Outremer), selon les adresses précisées dans le CCAP. Aucun stock n'est géré par le Conservatoire du littoral : le titulaire assure le stockage des références et gère les livraisons à la demande.

Délais de livraison maximaux à compter de la réception du bon de commande :

- Siège, Métropole et Corse : 10 jours ouvrés
- Départements et régions d'outre-mer (Antilles, Guyane, Océan Indien) : 30 jours ouvrés

En cas de rupture de stock, le titulaire en informe le Conservatoire dans les 48 heures suivant la réception du bon de commande, et propose un délai de livraison révisé.

Dispositions spécifiques à l'outre-mer :
Les prix du BPU sont réputés inclure l'ensemble des coûts liés à la livraison en Métropole et dans les DROM, y compris l'octroi de mer, les frais de transit et d'acheminement. Aucun surcoût ne pourra être facturé en sus des prix du BPU.

Une attention particulière devra être apportée à l'optimisation des flux logistiques, afin de réduire autant que possible (mais sans altérer la qualité des produits) :

- Les emballages
- Les suremballages
- Les livraisons multiples pour une même commande et/ou une même adresse de livraison

10. Gestion des stocks et réapprovisionnement

Le titulaire s'engage à maintenir un stock permanent des références faisant l'objet du présent accord-cadre, en quantité suffisante pour répondre aux bons de commande dans les délais contractuels.

En début de marché, une première commande sera passée pour homogénéiser l'équipement de l'ensemble des agents. Certains agents ayant été partiellement équipés au cours des 24 derniers mois, la commande les concernant ne concernera pas l'ensemble des produits.

Les réapprovisionnements ultérieurs interviendront par bons de commande successifs, selon les besoins de chaque délégation (arrivées de nouveaux agents, renouvellement de tenues usées, tailles extrêmes non stockées localement…).

En cas d'évolution de la gamme de produits (arrêt d'un modèle, changement de fournisseur), le titulaire propose un produit de substitution présentant des caractéristiques techniques équivalentes ou supérieures, soumis à l'accord préalable du Conservatoire.

11. Recyclage des produits usagés

Pour chacun des 2 lots, les candidats devront proposer une solution de reprise et de recyclage des produits usagés. Ces produits pourront être des produits livrés dans le cadre du marché mais aussi des vêtements de travail et/ou EPI actuellement détenus par les agents du Conservatoire. La solution proposée comprendra les modalités de retour des produits, ainsi que la description du circuit de recyclage, dans la mesure du possible.